

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 28 novembre 2023

Président : M. Christophe GRANDGIRARD, Proviseur.

Secrétaire : M Florent GAVOILLE

Membres présents en début de séance : 16

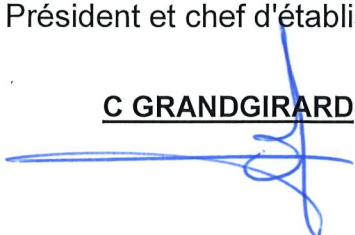
Quorum : 16

QUESTIONS TRAITÉES	Décisions Vœux Avis Information	Page	Observations
I - Approbation du PV du CA du 13 novembre 2023	D		
II - PPMS	D		
III - Budget 2024	D		
IV - Questions financières	D et I		
V - Convention des Périodes de Formation en Milieu Professionnel	D		
VI - Conventions signées depuis le dernier CA	D		
VII - Rapport pédagogique de l'année 2022-2023	I		Ajourné
VIII - Questions diverses	I		

A Vesoul, le 29 novembre 2023

Le Président et chef d'établissement,

C GRANDGIRARD



Le secrétaire,

F GAVOILLE



**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration
du Mardi 28 novembre 2023**

Le quorum étant atteint M. le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h50 et M GAVOILLE, accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres titulaires présents : Mmes BOUCARD, LELANN, HACQUARD, BROUDY, WOJTCZAK, PATTON.
MM. GRANDGIRARD, GAVOILLE, LEDUC, CHEVIRON NIEPCERON, BACQUET, DEMORTIER, CROIZIER, COMBEAU

Membres titulaires excusés : Mme JANNOT donne procuration à M. MASSACRY
M HASSENNE BEN HASSINE donne procuration à M. MARTIN

Membres excusés : Mme BERNARDIN, JARNIGON, COE, TANKERE, SIBILLE, CLERC
MM. THOMASSIN, BREMER, DUBOIS

Suppléants présents :

Suppléants excusés : M GICQUEL, M GUEDAT, M GENOT

Le nombre de membres titulaires présents est de 16, le quorum étant atteint, M. le Proviseur ouvre la séance.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :

Aucune remarque n'étant formulée sur le PV du 13 novembre 2023, il est proposé au vote :

Vote du PV du 29 juin 2023 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	16

Annexe 1 : PV CA du 13 novembre

2 - Plan Particulier de Mise en Sureté :

M. le Proviseur explique la fonction de ce document PPMS :

- Informer les services de secours sur la structure de l'établissement, positionnement des organes de coupures, présences d'élèves à besoin de prise en charge particulière...
- Informer sur les procédures internes à mobiliser en cas de mise en œuvre du plan...

Mme PATTON rappelle que depuis la création du magasin pédagogique, la salle 207 n'offre plus de moyen pour se cacher en cas d'attaque terroriste. Le regroupement se fera donc en salle 210.

Il est souligné par ailleurs quelques erreurs de mise à jour de dates, qui seront corrigées rapidement, ainsi donc que les listes PAI que l'infirmière n'a pas encore finalisées et la liste sauveteurs secouristes qui mentionne encore des personnels qui ne sont plus présents dans l'établissement.

Vote du PPMS :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	16

18h10, arrivée de M NIEPCERON, le nombre de votants passe à 17.

3 – Budget 2024 :

M. le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE pour présentation du budget 2024.

M. le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE pour présentation du budget de l'exercice 2024 et les généralités sur le budget d'un Etablissement Public Local d'Enseignement.

La subvention de fonctionnement pour l'exercice 2024 s'élève à 410 889.00€ soit une hausse de 21% par rapport à la DGF votée en 2023. Nous remercions à cet égard la Région Bourgogne Franche-Comté. Sachant que la hausse tarifaire des consommations d'énergie engendre des dépenses en évolution constante ainsi que le prix des denrées.

Le budget est réalisé sans prélèvement sur les fonds de réserves.

Les différentes sources de financement du budget proviennent principalement de collectivité de rattachement (Région) des dons, le produit de la vente des objets confectionnés, de la taxe d'apprentissage, des conventions de formation, ainsi que les ressources des prestations du service de restauration et d'hébergement.

Des ressources spécifiques sont des crédits attribués à l'établissement pour une dépense déterminée (subventions pour des travaux ciblés, crédits pour les bourses, taxe d'apprentissage, entretien courant du propriétaire) ces crédits doivent conserver leur « affectation ».

La subvention de fonctionnement est répartie dans les différents postes de dépenses :

Au service AP :

Activités pédagogiques pour 61 209.60€ (17 960.00 € à l'enseignement général, 41 104.80€ à l'enseignement technique et 2 144.80€ répartis sur les différents voyages).

La taxe d'apprentissage ouverte à hauteur de 1 000€ pour des achats éventuels en fonction des versements.

Achats matières d'œuvres – objets confectionnés : une prévision de recettes à hauteur de 70 000.00€, montant qui pourra évoluer en fonction de la fréquentation des restaurants d'application.

Stages en entreprises (crédits d'Etat) ouverture pour 3000€.

Des crédits Région projets « Eveil » pour un total de 3 927.00€ répartition entres les voyages à Paris pour 1000.00€, Nancy pour 327.00€, Paris Chatelet pour 800€, projet égalité pour 800€, projet internat pour 1000.00€.

Les participations des familles pour les voyages à Paris sont de 1000€ soit 50€ par élève, pour Nancy 500.00€ soit 50€ par élève, et 660€ soit 55€ par élève pour le voyage à Paris - visite des palaces Parisiens.

Les crédits pédagogiques alloués pour l'exercice 2024 sont en légère hausse par rapport à 2023.

La totalité des dépenses du service AP s'élève à 163 701.10€ en ouverture de crédits et en prévision de recettes.

Le solde de la subvention de fonctionnement est ventilé **au service ALO** pour 349 679.40€.

Administration et logistique :

Ce service comprend les charges de fonctionnement du lycée (affranchissement, téléphone, papier, produits d'entretien, charges de viabilisation (eau, gaz, électricité) locations et contrats de maintenance, sécurité...

La subvention relative à l'entretien du propriétaire est ouverte à hauteur de 20 000.00€, la part affectée à la viabilisation est de 218 403.40€ sur la subvention Région, à cet égard chacun en ce qui le concerne devra avoir un comportement éco-citoyen afin de limiter les dépenses d'électricité (éteindre les lumières en sortant d'une pièce, allumer que si nécessaire...) le lycée sera attentif à toutes les formes d'économies d'énergie possible (suivi des courbes de températures, extinction des lumières extérieures le week-end, extinction des lumières sur les bâtiments, arrêts des équipements informatique, pose de programmateurs sur les chauffages...)

Autres subventions Région au service ALO : 869.00€ pour la maintenance des installations de chauffage, 5000€ pour le complément de renouvellement de matériels, 2000€ pour les Epi, équipement de protection individuels des personnels techniques.

Le total des ouvertures de crédits pour le service Alo est de 397 602.10€ pour un total de prévisions de recettes de 393614.47€ (différence de 3987.63€ écritures d'amortissements).

Le service Vie de l'Elève :

pour un montant de 24100.00€ sur lequel sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'amélioration de la vie des élèves, aux actions visant la santé, la citoyenneté et aux actions mises en œuvre à l'initiative des élèves, aux diverses aides sociales, dont les aides Région pour les élèves boursiers (20 000€ de prévision) à l'exception des bourses nationales.

Le service OPC :

Est ouvert pour un montant de 2000€. Il permet au lycée d'acquérir de nouveaux matériels ou de remplacer le matériel obsolète. Cette section est utilisée pour l'achat de matériels d'un montant supérieur à 800.00€ HT. Les dépenses seront également en fonction des encaissements de la taxe d'apprentissage.

Le service SBN : Bourses Nationales : est ouvert pour un montant de 140 000.00€

Le service de restauration et d'hébergement :

est lui composé des recettes provenant des familles (DP et internes) les recettes des commensaux, des repas des élèves hors forfait, de l'hébergement des apprentis du CFA.

Le total du budget du service SRH estimé pour 2024 est de 550 308.71€, les charges communes pour un montant de 125 055.74€ et le Farpi (18%) pour 99 055.57€.

Ce qui représente un montant prévisionnel de dépenses du crédit nourriture de 326 197.40€.

Les tarifs de demi-pension et d'internat sont votés par la collectivité de rattachement.

Pour rappel pour 2024 :

Tarif annuel internat 4 nuits : 1764.00€

Tarif annuel DP5 j : 644.40€

Tarif annuel DP 4J :548.64€

L'augmentation du coût des denrées doit nous conduire à être prudent dans la politique d'achat, à consulter afin de faire jouer la concurrence.

- être vigilant par rapport au gaspillage alimentaire
- favoriser le « fait maison » et le faire savoir
- privilégier les circuits courts et le bio
- travailler des produits de saison
- réaliser des menus équilibrés en proposant une fois par semaine un menu sans viande
- stimuler l'éducation au goût des jeunes convives .

Le budget 2024 sans prélèvement dans les réserves devrait permettre de fonctionner correctement, mais il demeure une incertitude concernant les hausses pour l'énergie (gaz, électricité).

Le rapport de l'ordonnateur sur le budget 2024 est également évoqué. Il reprend les grandes lignes de la présentation budgétaire qui vient d'être faite.

M le Proviseur remercie chaleureusement M GAVOILLE pour le travail réalisé et la présentation faite. Un exercice d'équilibriste en période budgétaire complexe que l'adjoint gestionnaire a mené avec beaucoup d'implication et de volonté.

Il remercie encore le conseil Régional pour l'effort fait sur la dotation.

Quelques remarques :

Mme PATTON demande ce qu'il en est de la chaufferie collective annoncée par la mairie au regard des charges énergétiques portées par le budget ALO. Il est répondu que le dossier semble toujours en questionnement, mais qu'il n'est pas certain que ça nous amène à faire des économies substantielles.

M NIEPCERON demande combien d'élèves ont bénéficié en 2023 des bourses Régionales. La réponse est apportée ici lors de la rédaction de ce procès verbal : pour l'exercice 2023, les aides Région pour les élèves boursiers représentent un montant de 22010.00€ pour 121 élèves bénéficiaires.

M DEMORTIER demande ce qu'il en est du montant collecté dans le cadre de la taxe d'apprentissage. La réponse est apportée ici lors de la rédaction de ce procès verbal. A ce jour, les encaissements relatifs à la collecte de la taxe d'apprentissage sont de 4061.53€.

Il regrette que les nouvelles modalités de collecte et de redistribution de cette source de financement qui était nécessaire, se voit réduite à un montant dérisoire qui grève encore un peu plus les finances des lycées professionnels.

Vote du budget 2024 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	17

Annexe 3 : Budget 2024

4 – Questions financières :

M. le Proviseur donne la parole à M. Gavaille pour présentation des délibérations budgétaires modificatives.

Présentation des DBM pour information relatives aux ouvertures de crédits Région, Etat, Erasmus+, et des ajustements ou de corrections.

Une DBM pour vote est présentée aux membres du C.A pour un prélèvement sur les fonds de réserves à hauteur de 5000€ pour le service AP pour l'achat de matière d'œuvre pour les sections de cuisine afin de faire face aux factures de fin d'exercice.

Vote d'une délibération modificative:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	17

Annexe 4 : DBM pour vote et pour info

5 – Convention des Périodes de Formation en Milieu Professionnel :

M. le Proviseur présente les modifications proposées par Mme JARNIGON au sujet des conventions de PFMP.

Vote des nouvelles conventions :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	17

Annexes 5 à 5-5 Conventions PFMP

M le Proviseur remercie chaleureusement Mme JARNIGON pour le travail considérable qui a du être fourni dans la rédaction de ces conventions.

6 – Conventions signées depuis le dernier CA :

Aucune convention n'a été signée depuis le dernier CA.

M le Proviseur souhaite cependant informer les membres du CA et en particulier les représentants de la Région, d'une source d'inquiétude au sujet d'un questionnement du Département sur le reversement compensatoire des repas collégiens au titre de la différence de tarifs entre celui de la Région et celui du Département. Il précise que cette différence s'élève à 28 centimes d'euro par ticket, pour un montant annuel de près de 11 000 €.

M NIEPCERON précise que la convention a été validée le 24 novembre par la Région et qu'elle se trouve à la relecture de la cellule légalité.

7 – Rapport pédagogique :

Le document n'étant pas finalisé, ce point est ajourné.

8 – Questions diverses :

M DEMORTIER demande ce qu'il en est pour le demi-poste d'infirmière attendu ainsi que celui de PsyEN.

M le Proviseur répond que :

- Demi-poste d'infirmière : les services rectoraux ont été à plusieurs fois consultés, et que pour l'heure, aucune candidature n'est connue.
- Psychologue de l'éducation nationale : les effectifs du CIO étant incomplet, il a été choisi de réduire la voilure sur les établissements proches du CIO. Ainsi, nous ne bénéficierons pas de cet accompagnement au cours de l'année scolaire, mais la directrice du CIO s'engage à mettre à disposition autant que faire se peut, les personnels nécessaires.

M DEMORTIER regrette largement cet état de fait en précisant que les consignes ministérielles insistent largement sur la persévérance scolaire, sur l'accompagnement des élèves dans la consolidation de leur parcours, et que les interventions des PsyEN ont tout leur sens dans un établissement présentant 60% de public défavorisé.

M le Proviseur ne peut que l'accompagner dans ce regret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h11